

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20241216-29_16122024-DE



République Française
Département du Nord

ville de Cambrai



Publié le : 03 Janvier 2025 à 08:02

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

OBJET : N° 29

RAPPORTEUR : Madame LABADENS

**INTITULÉ : ACTIVITES PERISCOLAIRES. CREATION D'UN TARIF POUR LES PROPRIETAIRES
CAMBRESIENS NON-RESIDENTS DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 10 Décembre 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Madame Marie-Anne DELEVALLEE, Maire-Adjointe – pour le Maire empêché.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; MME LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIEGLER ; MME CHATELAIN ; M. VAILLANT ;
MME DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. F.X VILLAIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE ;
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. L. WIART ;
MME BRIQUET qui a donné procuration à Mme LABADENS ;
M. F. WIART ;
Mme CHARPENET ;
Mme BERTELOOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoît VAILLANT

Publié le : 03 Janvier 2025 à 08:02

Mesdames, Messieurs,

La ville de Cambrai s'engage à offrir des services péri et extrascolaires de qualité, adaptés aux besoins de ses habitants.

Par délibération en date du 25 mars 2024, une harmonisation des tarifs a été approuvée afin de promouvoir une plus grande équité entre usagers et de rendre les services accessibles aux familles cambrésienne.

En complément de cette délibération, il est aujourd'hui proposé d'établir un tarif intermédiaire pour les propriétaires cambrésiens non-résidents dans la commune. Ce tarif intermédiaire vise à répondre aux besoins de ceux qui, bien que non domiciliés à Cambrai, participent à la vie économique et sociale de la ville, tout en ne bénéficiant pas des mêmes conditions que les résidents.

Les critères pour bénéficier de ce tarif sont les suivants :

- Être propriétaire d'un bien immobilier situé sur la commune de Cambrai, sans y résider de manière permanente,
- Avoir des enfants scolarisés dans une école publique de la ville de Cambrai.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la création d'un tarif intermédiaire à compter du 1er janvier 2025 pour les services périscolaires municipaux, destiné aux non-résidents de Cambrai, propriétaires sur la commune, et d'en intégrer les modalités dans la grille tarifaire en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

Adopté à l'unanimité

Publié le : 03 Janvier 2025 à 08:02

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

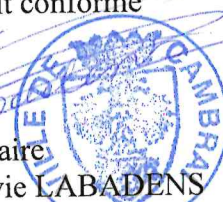

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20241216-29_16122024-DE

S²LOW

Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Pour le Maire
Mme Sylvie LABADENS
Adjointe au Maire déléguée à
l'Éducation, au Périscolaire
et à la Restauration Collective

**PERISCOLAIRES POUR LES NON-RESIDENTS PROPRIETAIRES DE LA
COMMUNE
SOU MIS AU QUOTIENT FAMILIAL
VILLE DE CAMBRAI**

**TARIFS PAUSE MERIDIENNE
POUR LES ELEMENTAIRES**

Le tarif comprend le coût du repas, de l'animation
et de l'encadrement (*plage horaire de 1h45*)

Tranche	QF CAF	Non-résidents propriétaires Cambrésiens		
		Coût du repas	Coût temps d'animation et d'encadrement	Coût total
1	0 – 369	2,48 €	0,28 €	2,75 €
2	370 – 499	2,79 €	0,31 €	3,10 €
3	500 – 700	3,24 €	0,36 €	3,60 €
4	701 – 800	4,05 €	0,45 €	4,50 €
5	801 et +	4,50 €	0,50 €	5,00 €

**TARIFS PAUSE MERIDIENNE
POUR LES MATERNELLES**

Le tarif comprend le coût du repas, de l'animation
et de l'encadrement (*plage horaire de 1h45*)

Tranche	QF CAF	Non-résidents propriétaires Cambrésiens		
		Coût du repas	Coût temps d'animation et encadrement	Coût total
1	0 – 369	2,34 €	0,26 €	2,60 €
2	370 – 499	2,61 €	0,29 €	2,90 €
3	500 – 700	3,06 €	0,34 €	3,40 €
4	701 – 800	3,87 €	0,43 €	4,30 €
5	801 et +	4,32 €	0,48 €	4,80 €

Justificatifs à fournir : Les usagers souhaitant bénéficier de ce tarif intermédiaire, devront fournir les documents justificatifs suivants :

- Titre de propriété ou attestation de propriété pour les propriétaires de biens immobiliers situés à Cambrai ;
- Justificatif d'inscription scolaire pour les enfants scolarisés dans une école publique de Cambrai.

The logo of the City of Cambrai, featuring a stylized blue arch with three vertical bars in the center.

Publié le : 03 Janvier 2025 à 08:02